



Rapport Sommaire

Concernant le présent accident, une enquête sommaire a été conduite selon l'article 46 de l'ordonnance du 17 décembre 2014 sur les enquêtes de sécurité en cas d'incident dans le domaine des transports (OEIT), état le 1^{er} février 2015 (RS 742.161). L'objectif du présent rapport est de tirer des leçons de l'incident.

Type d'aéronef	Piper J-3C-65/L4	HB-ODC	
Exploitant	Groupement des avions historiques, Av. du Grey 117, 1018 Lausanne		
Propriétaire	Groupement des avions historiques, Av. du Grey 117, 1018 Lausanne		
Pilote	Citoyen suisse, année de naissance 1989		
Licence	Licence de pilote commercial d'avions (<i>Commercial Pilot Aeroplane – CPL(A)</i>) selon l'agence européenne de la sécurité aérienne (<i>European Aviation Safety Agency – EASA</i>) établie par l'Office de l'aviation civile (OFAC)		
Heures de vol	total 1740:49 h	au cours des 90 derniers jours 62:20 h	
	sur le type en cause 9:22 h	au cours des 90 derniers jours 1:33 h	
Lieu	La Croix de Cœur, Commune de Riddes/VS (LSYQ)		
Cordonnées	584 241 / 108 071 (<i>Swiss Grid</i> 1903)	Altitude 2130 m/M	
Date et heure	8 novembre 2018, 11 h 48 min (LT = UTC + 1 h)		
Type d'exploitation	Privé		
Règles de vol	Règles de vol à vue (<i>Visual Flight Rules –VFR</i>)		
Lieu de départ	Aérodrome de Sion (LSGS)		
Destination	La Croix-de-Cœur (LSYQ)		
Phase de vol	Atterrissage		
Nature de l'accident	Contact de l'hélice avec le sol		
Personnes blessées	Membres d'équipage	Passagers	Autres personnes
Légèrement blessé	---	---	---
Pas blessés	1	0	sans objet
Dommages à l'aéronef	Gravement endommagé		Hélice et capot moteur
Autres dommages	Aucun		

Déroulement de l'accident

Lors de vols de reconnaissance effectués les deux jours précédents l'accident, le pilote constate que la piste est recouverte de neige avec une faible épaisseur estimée.

Comme les températures sont douces, il décide de se rendre à La Croix-de-Cœur pour y effectuer des atterrissages sur roues.

Lors du 1^{er} atterrissage, l'avion roule sur environ 40 m avant d'être fortement freiné par la neige. Le pilote ne peut empêcher l'avion de piquer du nez, l'hélice touche le sol puis l'avion retombe sur ses trois roues.

Berne, 6 mars 2019

Service suisse d'enquête de sécurité